

Contrat Fromages avec BOUGAMAP 2023 2/2

Lieu de distribution : **Ferme des 9 Joursaux**
Producteur : **Pierre-Yves Renault, GAEC La Ferme des neuf joursaux**
Période : **du 12/09/2023 au 19/12/2023**
Fréquence de distribution : **toutes les deux semaines, les semaines impaires.**
Nombre total de distributions : **08**

Ce contrat propose des produits laitiers frais et les tomes de la ferme, certifiés agriculture biologique et reconnue ferme bas carbone.

Le présent contrat est passé entre l'amapien et le GAEC des 9 Joursaux, activité transformation laitière, représenté par Pierre-Yves Renault.

La ferme des 9 Joursaux basée à Bouguenais témoigne de pratiques respectueuses de la vie du sol et des animaux : agroforesterie, pâturage tournant, une seule traite par jour, alimentation uniquement à base d'herbe.

Travaillant le lait cru à l'atelier de transformation, vous avez donc un produit vivant au gré du pâturage des champs, de la saison et de la vie du troupeau.

Je soussigné Pierre-Yves RENAULT, représentant le GAEC la ferme des 9 joursaux :

- m'engage à fournir les semaines impaires (sauf exception annoncée liée notamment à des accidents de productions sur certains produits) les produits commandés par les amapiens, selon les modalités décrites page suivante
- adhère sans réserve aux principes de la Charte de l'AMAP BOUGAMAP dont j'ai pris connaissance au préalable.

Je soussigné(e) Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Tél : _____ Courriel : _____

- m'engage pour la période du contrat à soutenir le producteur dans sa démarche,
- m'engage à venir prendre les produits laitiers aux dates retenues ci-dessous, ou à les faire récupérer par une personne de mon choix ; en cas d'oubli, mon panier ne sera ni remplacé ni remboursé,
- adhère aux principes de la Charte de la BOUGAMAP dont j'ai pris connaissance au préalable.
- adhère au principe de la consigne. Un contenant pour le riz au lait sera fourni à chaque distribution. Il sera rapporté vide et propre par l'amapien à la distribution suivante.

Je règle le montant de ma commande pour l'ensemble de la période par 1 2 3 chèque(s) à l'ordre de **«GAEC la Ferme des 9 Joursaux»**

Fait à Nantes le

Le producteur

L'adhérent

Période du 12/09/2023 au 19/12/2023

PANIER DE PRODUITS LAITIERS – LAITERIE DE LA FERME DES 9 JOURNAUX

Produit	Conditionnement	Prix	Quantité / livraison	Montant / livraison	Nombre de livraisons	TOTAL / CONTRAT
*Lait cru en vrac	1l	1,30€			08	
Fromage blanc campagne	+/- 0.400g	3,30€			08	
Yaourt étuvé nature	+/- 0.400g	2,60€			08	
Yaourt étuvé aromatisé	+/- 0.400g	3,60€			08	
Crème chocolat Valrhona Doux Jésus	+/- 0.400g	5.40€			08	
** Riz au lait	+/- 0.400g	5.40 €			08	
Fromage frais nature	+/- 170g	2,25€			08	
Fromage frais aux épices (3 recettes en rotation)	+/- 170g	3€			08	
Fromage affiné (3 sortes de tomes en rotation selon dispo.)	+/- 250g	5,75€			08	
Vérification du montant minimum par panier (7 € min.)						
MONTANT TOTAL Possibilité de paiement en 3 fois						

*** Attention ! Lait en vrac : pensez à apporter votre bouteille. Quantité limitée, selon la capacité du distributeur de lait en vrac.**
Pour les autres produits en vrac, apportez également votre pot + couvercle qui vous sera fourni au début du contrat.
**** Contenants consignés.**
Pensez à rapporter les contenants vides et propres à la distribution suivante et d'y indiquer le nombre de pot rapporté sur la feuille d'émergence

Conservation des produits :

. Lait cru : DLC 3 jours. Recommandation : « Faire bouillir avant consommation pour les personnes sensibles (jeunes enfants, femmes enceintes et personnes dont le système immunitaire est affaibli) »

. DLC/Riz au lait, Doux Jésus et fromage blanc : 12 jours
. DLC/Yaourts : 21 jours
. DDM : Fromages frais, aux épices : 15 jours
. DDM : Fromage affiné : 45 jours

. Le GAEC Ferme des 9 journaux pourra faire varier ce panier en composition et montant sous réserve de respecter les conditions suivantes :

- Prévenir le producteur au moins une semaine à l'avance, par mail et en précisant NOM/Prénom/AMAP
- Le montant global de la période (nombre de livraisons x prix du panier type)
- Un montant minimum par panier de 5€

. J'accepte le principe qu'en fin de période toute somme non dépensée sur la période du contrat ne sera pas remboursée. Je suis tenu(e) de **consommer mon solde** sur la période souscrite.